

## **NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025**

### **Centre Intercommunal d'Actions Sociales (CIAS) DU PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE**

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif et au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note, également disponible sur le site internet de la Communauté d'Agglomération, répond à cette obligation.

Les actions du CIAS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie sont retracées à l'intérieur d'un budget principal et des trois budgets annexes suivants :

- « EHPAD » Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes à La Chaize Giraud
- Résidence Autonomie « Les Primevères » à Saint Maixent Sur Vie
- Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (S.A.A.D).

## Le budget Principal

Le budget primitif présenté pour l'année 2025 s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes pour un montant de 6 734 456.93 € en fonctionnement et 311 570.91 € en investissement.

## Le fonctionnement

Dépenses	BP 2024	BP 2025	Recettes	BP 2024	BP 2025
Chap. 011 - charges à caractère général	1 618 609,90 €	1 657 112,50 €	Chap.70 - Produits des services	1 102 085,00 €	1 231 009,00 €
Chap. 012 - charges de personnel	3 893 995,00 €	3 938 689,00 €	Chap. 74 - Dotations et participations	686 147,00 €	648 954,00 €
Chap. 65 - autres charges de gestion courante	1 131 114,87 €	1 061 069,43 €	Chap. 75 - Autres produits de gestion courante	4 771 450,00 €	4 390 220,20 €
Chap. 66 - charges financières	17 150,00 €	13 000,00 €			
Chap. 67 - charges exceptionnelles	10 500,00 €	18 000,00 €	Chap. 013 - Atténuation de charges	52 000,00 €	107 817,00 €
Chap. 68 - Dotations aux amortissements et provisions	10 000,00 €	10 000,00 €			
Chap. 042 - Opérations d'ordre de section à section	2 570,00 €	36 586,00 €	Chap. 042 - Opérations d'ordre de section à section	5 700,00 €	6 050,00 €
Chap. 023 - virement à la section d'investissement	63 640,01 €	0,00 €			
Chap. 002-résultat de fonctionnement reporté			Chap. 002-résultat de fonctionnement reporté	130 197,78 €	350 406,73 €
<b>Total</b>	<b>6 747 579,78 €</b>	<b>6 734 456,93 €</b>	<b>Total</b>	<b>6 747 579,78 €</b>	<b>6 734 456,93 €</b>

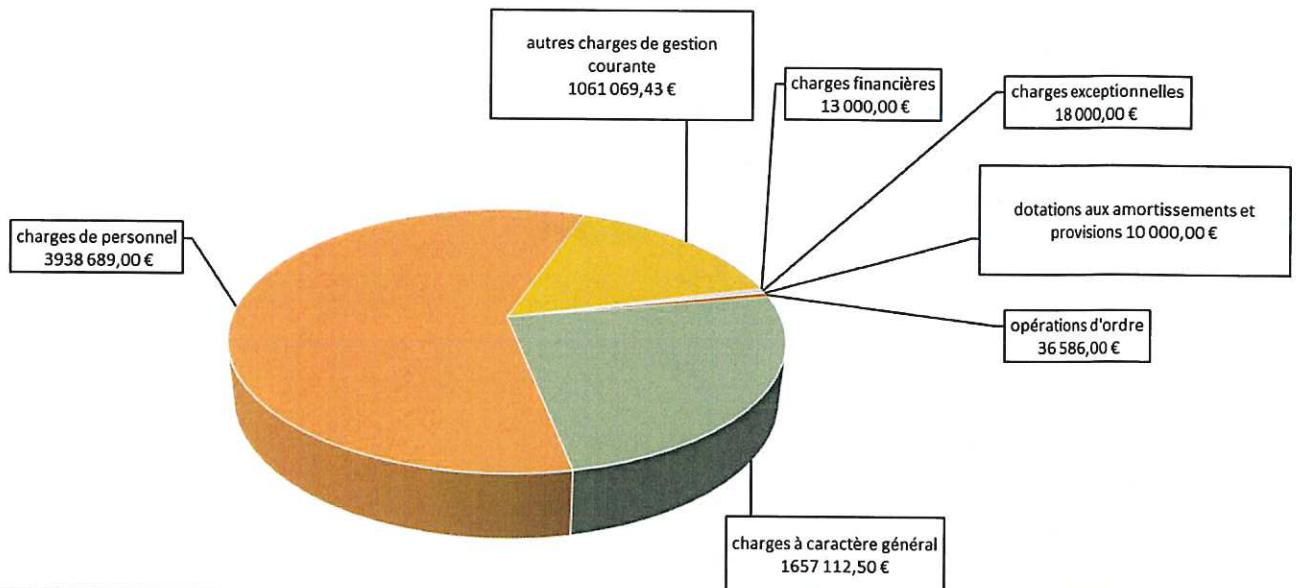
Le budget de fonctionnement comporte :

- les charges liées au fonctionnement courant du CIAS
- les charges de personnel affecté à son fonctionnement
- la prise en charge des déficits des budgets annexes.

Le financement de ces dépenses est assuré par la facturation aux familles des frais de garde (centres de loisirs et multi-accueils), les participations des partenaires (Caisse d'Allocation Familiale, Conseil Départemental, Agence Régionale de Santé et Fonds Européen de Développement Régional) et par une subvention du budget de Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération.

**LES DEPENSES**

Les Dépenses de fonctionnement 6 734 456,93€

Chapitre 011 – charges à caractère général : 1 657 112.50 €

Budget en évolution de +2.38%

Les crédits inscrits à ce chapitre sont destinés à prendre en charge les frais de fonctionnement :

- Des accueils de loisirs (ALSH) : 979 470 €
- Des crèches : 341 845 €
- Des relais petite enfance (RPE) : 19 260 €
- Du lieu accueil enfants parents (LAEP) : 1 280 €
- Des fournitures scolaires aux collégiens : 90 160 €
- Des animations en faveur des Séniors : 17 352 €
- Le projet social : 3 550 €
- Des actions du Contrat Local de Santé (CLS) : 28 200 €
- Des actions de la Convention Territoriale Globale (CTG) : 23 760 €
- L'aide alimentaire : 15 350 €
- L'épicerie solidaire : 43 897.50 €
- Le logement social : 3 870 €
- De la gestion du CIAS : 89 118 € (fournitures de bureau, assurances, imprimés, affranchissement, téléphone, amicale et formations au titre de l'hygiène et la sécurité).

L'évolution des charges à caractère générale a été maîtrisée : +38.50 k€

- Accueils de loisirs (ALSH) : +149 k€ (Hausse des effectifs 5% - Remboursement aux communes de frais et amortissements des bâtiments)
- Des crèches : + 17k€ (intégration des dépenses des analyses de pratiques et des interprètes inscrit en 2024 sur la gestion du CIAS)
- Des relais petite enfance (RPE) : - 415 €
- Du lieu accueil enfants parents (LAEP) : -100 €
- Des fournitures scolaires aux collégiens : -2 k€
- Des animations en faveur des Séniors : +3 k€ (Supports de communications pour les actions séniors)
- Le projet social : +3.5k€ (en 2024 sur la gestion du CIAS)
- Des actions du Contrat Local de Santé (CLS) : -34 k€ (Décalage des actions)
- Des actions de la Convention Territoriale Globale (CTG) : -9k€ (Décalage des actions)

- L'aide alimentaire : -2k€ (Fonctionnement de la banque alimentaire)
- L'épicerie solidaire : +44 k€ (nouveau projet à compter de septembre 2025)
- Le logement social : +4 k€ (Réajustement des crédits non prévu en 2024)
- L'accompagnement au déplacement des personnes empêchées : -105 k€ (dépenses transférées en partie sur chapitre 65 pour des aides)
- Gestion du CIAS : - 30k€ (fournitures de bureau, assurances, imprimés, affranchissement, téléphone, amicale et formations).

#### Chapitre 012 – charges de personnel : 3 938 689 €

Les charges de personnel en 2025, comprennent :

- Les crèches : 1 390 353 €
- Les relais petite enfance : 148 935 €
- Le lieu accueil enfants parents : 55 729 €
- La coordination du Pôle Petite Enfance : 127 784 €
- Les accueils de loisirs : 1 294 507 €
- L'habitat social : 24 256 €
- La banque alimentaire : 11 931 €
- L'épicerie solidaire : 45 743 €
- Le TUVASOU : 48 663 €
- Le Contrat Local de Santé : 83 305 €
- La Convention Territoriale Globale : 117 769 €
- L'animation Seniors : 51 364 €
- La gestion du CIAS (direction, secrétariat, refacturation des services supports de l'Agglo) : 538 350€ €

L'évolution du budget est de 1.15% et s'explique comme suit :

- Création de poste pour 1 animateur au centre de loisirs de Saint Hilaire pour 38k€, 1 poste de directeur du pôle social senior pour 64k€ et 1 poste d'animateur à 50% sur 6 mois à l'Epicerie solidaire pour un montant de 10k€
- Suppression du poste de DGA au CIAS pour un montant de 63 k€
- Mouvements de personnel au sein des crèches (-67k€), des RPE (-40k€), de l'administration générale (+11k€), du CLS (+22k€)
- GVT (avancement des agents) pour +26k€
- Impact de la hausse de la CNRACL et de la modification de la comptabilisation des tickets restaurant pour la part salarial +110k€
- Le versement du CTI -67k€ (en 2024, CTI versé avec rattrapage année antérieure)

#### Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 1 061 069.43 €

Afin de permettre au budget annexe EHPAD de la Chaize Giraud d'équilibrer sa section de fonctionnement, le budget principal provisionne le versement d'une participation d'équilibre estimée à 302 870.59€. Le fonds de roulement de ce budget annexe étant positif, le versement de la participation ne sera pas nécessaire.

De même, afin de permettre aux budgets annexes de la Résidence autonomie de Saint Maixent sur Vie et du SAAD d'équilibrer leur section de fonctionnement, le budget principal inscrit des crédits pour la prise en charge des déficits d'exploitation de la résidence autonomie à hauteur de 195 182.46€ et du SAAD à hauteur de 81 891.38 €.

Enfin, d'autres inscriptions sont enregistrées dans ce chapitre :

- Le versement de subventions aux accueils de loisirs associatifs (1,90€ par heure d'accueil), qui pour 2025 s'établirait à 356 570 €. Ce poste est en hausse par rapport en 2024 pour tenir compte de la hausse de fréquentation des centres de loisirs de Coëx, Notre Dame de Riez et Saint Gilles Croix de Vie,
- Le versement de subventions pour un montant de 53 000€,
- Les aides du TUVASOU pour un montant de 60 000€
- Les droits d'utilisation de logiciels pour un montant de 11 550€ comprenant l'abonnement à Microsoft 365, l'antivirus client et le logiciel de facturation
- La régularisation du prélèvement à la source pour un montant de 5€.

Chapitre 66 – Charges financières : 13 000 €

Intérêts lors de l'utilisation de la ligne de trésorerie

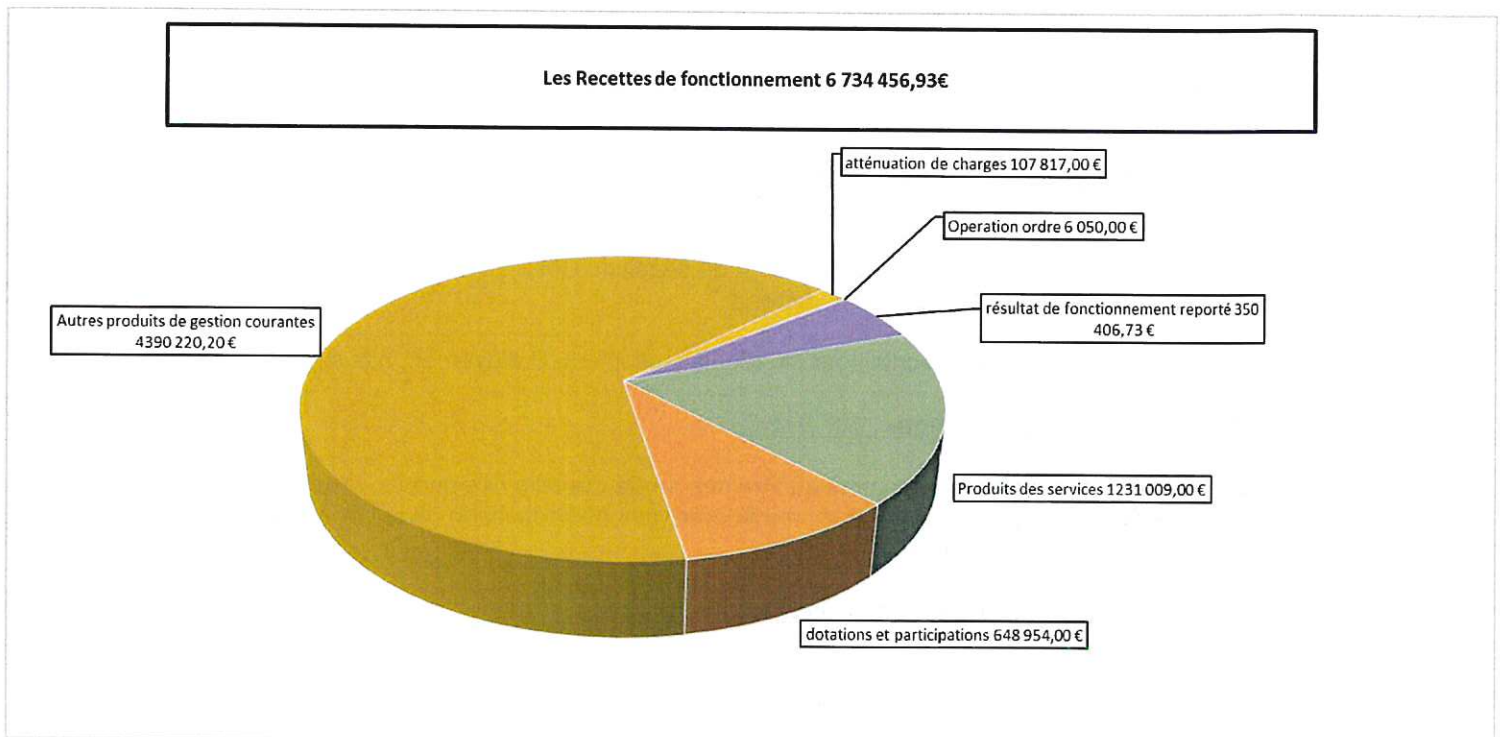
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 18 000 €

Chapitre 68 – Dotations aux amortissements et provisions : 10 000 €

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de section à section : 36 586 €

Le montant inscrit à ce chapitre correspond aux dotations aux amortissements des biens acquis depuis 2022.

## LES RECETTES



Chapitre 70 – produits des services : 1 231 009 €

Evolution du budget de +11.70%

Les recettes sont réparties comme suit :

- Crèches : 682 269 €
- Accueils de loisirs : 514 600 €
- Refacturation commune de Brem : 5 000 €
- Ateliers séniors : 640 €
- Protocole transactionnel avec ADAMAD : 28 500 €.

L'évolution des produits de services s'explique par :

- L'établissement d'un protocole transactionnel avec l'ADAMAD (+28k€)
- Une hausse des fréquentations dans les ALSH (+22k€)
- Une réévaluation de la participation CAF secteur de la Petite enfance(+78k€)

Chapitre 74 – Dotations et participations : 648 954 €

Les participations sont réparties de la façon suivante :

- Crèches : 144 922 €

- Relais petite enfance : 72 100 €
- Lieu accueil enfants parents 32 156 €
- Accueils de loisirs : 266 950 €
- Coordination CTG : 50 400€
- Conférence des financeurs ateliers séniors et CARSAT : 10 026 €
- Participation de l'ARS pour le CLS : 40 000 €
- Participation du Département et de la Préfecture pour le nouveau projet de l'Épicerie solidaire : 32 400 €

Sur ce chapitre sont enregistrées les aides versées par la CAF pour les structures ALSH, le Conseil Départemental, la CAF et la MSA au titre de la CTG (Convention Territoriale Globale), l'aide à l'itinérance et au transport à destination des accueils de loisirs, des crèches, des RPE, du LAEP, ainsi que la participation de la conférence des financeurs et la CARSAT pour les ateliers séniors, la participation de l'ARS (Contrat Local de Santé) et la participation du Département et de la Préfecture pour le nouveau projet de l'Épicerie solidaire.

La baisse de recette provient de la participation de l'Europe versé en 1 fois pour le CLS en 2024 qui est compensé par l'attribution de subvention pour l'épicerie solidaire.

#### Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 4 390 220.20 €

Le budget principal CIAS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie n'ayant pas de ressources propres, l'équilibre budgétaire s'opère par la prise en charge du déficit du CIAS d'un montant de 4 390 215.20 € par la Communauté d'Agglomération dont il dépend.

Les 5€ restants sont des crédits inscrits pour les régularisations du Prélèvement à la source.

#### Chapitre 013 – atténuation de charges : 107 817 €

Ce chapitre enregistre les remboursements au titre des arrêts maladie des agents, les écritures liées à la part salariale des chèques déjeuners et du remboursement des cotisations de la CNRACL d'un agent en détachement dans le secteur privé.

#### Chapitre 042 – Opérations d'ordre de section à section : 6 050 €

Ce chapitre enregistre des opérations d'ordre entre section notamment les écritures de travaux en régie (valoriser dans l'actif des dépenses de matériels et main d'œuvre réalisées en interne)

#### Chapitre 002 – résultat de fonctionnement reporté : 350 406.73 €

Ce chapitre enregistre la part de l'excédent de fonctionnement non affecté au financement des investissements. Ce résultat intègre le résultat déficitaire du budget CHT clos au 31/12/2024 soit 56 213,27 €.

**L'investissement**

Dépenses	BP 2024	BP 2025	Recettes	BP 2024	BP 2025
Chap. 20 - Immobilisations incorporelles	0,00 €	1 100,00 €	Chap. 021 - Virt de la section de fonctionnement	63 640,01 €	0,00 €
Chap.21- Immobilisations corporelles	69 706,37 €	304 420,91 €	Chap. 040 - Amortissement des subventions d'équipement	2 570,00 €	36 586,00 €
Chap. 16 - emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	Chap. 10 - Dotations, Fonds divers et réserves	18 624,00 €	2 408,55 €
Chap. 040 - Amortissement des subventions d'équipement	5 700,00 €	6 050,00 €	Chap 13- Subventions d'équipements	0,00 €	41 266,00 €
Chap. 001 - résultat d'investissement reporté	9 427,64 €	0,00 €	Chap. 001 - résultat d'investissement reporté		231 310,36 €
<b>Total</b>	<b>84 834,01 €</b>	<b>311 570,91 €</b>	<b>Total</b>	<b>84 834,01 €</b>	<b>311 570,91 €</b>

**LES DEPENSES****Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : 1 100 €**

- Acquisition MFA double authentification pour service Informatique

**Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 304 420.91 €**

Les dépenses d'équipement sont les suivantes (reports inclus) :

- Accueils de loisirs :
  - Malle pédagogique, matériels pour un montant de 2 900€
- Multi-accueils :
  - Refroidisseurs d'air, protection en mousse sur grillage, meubles, poussettes, matelas, toboggan et travaux de câblage informatique pour un montant de 15 922.46€
- Epicerie solidaire :
  - Camion frigorifique, chambre froide, ordinateur portable, imprimante ticket de caisse, vitrophanie sur porte pour un montant de 95 100€
- Les différentes structures du CIAS :
  - Renouvellement des copieurs, matériels informatiques, du mobilier, refonte de la signalétique des bâtiments et provisions sur futurs acquisitions pour un montant de 190 498.45€

**Chapitre 040 – Opérations d'ordre de section à section : 6 050 €**

Ce chapitre enregistre des opérations d'ordre entre section notamment les écritures de travaux en régie (valoriser dans l'actif des dépenses de matériels et main d'œuvre réalisées en interne)

## LES RECETTES

Chapitre 001 – Résultat d'investissement reporté : 231 310.36 €

Le résultat cumulé intègre le résultat excédentaire du budget du CHT, clôturé au 31/12/2024

Chapitre 040 – Opérations d'ordre de section à section : 36 586 €

Le montant inscrit à ce chapitre correspond aux dotations aux amortissements des biens acquis depuis 2022.

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves : 2 408.55 €

Ce chapitre enregistre les recettes du FCTVA (fonds de compensation de la TVA) pour un montant de 2 408.55€

Chapitre 13 – Subventions d'équipements : 41 266 €

Ce chapitre retrace les recettes de subventions d'équipements reçues des partenaires institutionnels. Ces subventions concernent :

- L'épicerie solidaire : subventions du Conseil Départemental, de la MSA et de l'ANDES pour un montant global de 39 500€
- Les crèches : subventions de la CAF pour un montant de 1 766€

### Les budgets annexes

#### L'EHPAD HARMONIE LA CHAIZE GIRAUD

Le Budget annexe EHPAD à La Chaize Giraud, dont l'activité est gérée, par l'ADMR est présenté pour un montant de 473 051.59 € en section de fonctionnement et de 513 802.87 € en section d'investissement.

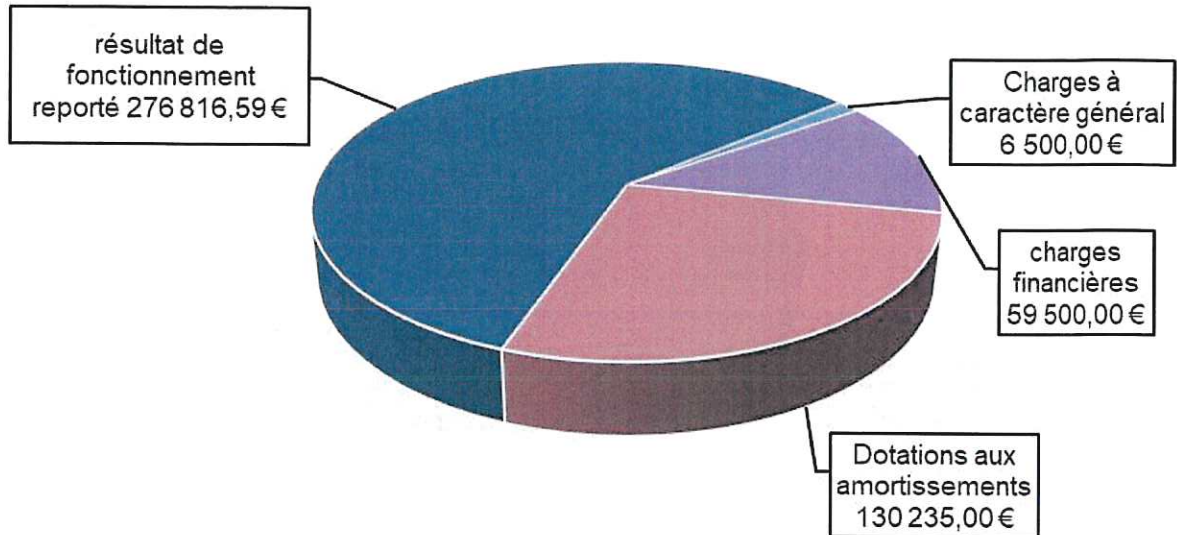
### Le fonctionnement

Dépenses	BP 2024	BP 2025	Recettes	BP 2024	BP 2025
Chap. 011 - charges à caractère général	5 050,00 €	6 500,00 €	Chap. 70 - Produits des services	0,00 €	0,00 €
Chap. 66 - charges financières	69 500,00 €	59 500,00 €	Chap. 75 - Autres produits de gestion courante	435 052,40 €	467 870,59 €
			Chap. 77 - Produits Exceptionnels	0,00 €	0,00 €
<b>Sous-total dépenses réelles</b>	<b>74 550,00 €</b>	<b>66 000,00 €</b>	<b>Sous-total recettes réelles</b>	<b>435 052,40 €</b>	<b>467 870,59 €</b>
Chap. 042 - Amortissement des immobilisations	128 916,00 €	130 235,00 €	Chap. 042 - Amortissement des subventions d'équipement	5 181,00 €	5 181,00 €
Chap. 002 - Résultat de fonctionnement reporté	236 767,40 €	276 816,59 €			
<b>Total</b>	<b>440 233,40 €</b>	<b>473 051,59 €</b>	<b>Total</b>	<b>440 233,40 €</b>	<b>473 051,59 €</b>



## LES DEPENSES

Les Dépenses de fonctionnement : 473 051,59€



### Chapitre 011 – charges à caractère général : 6 500 €

Les crédits inscrits à ce chapitre sont destinés à prendre en charge les frais d'entretien et d'assurance du bâtiment.

### Chapitre 66 – charges financières : 59 500 €

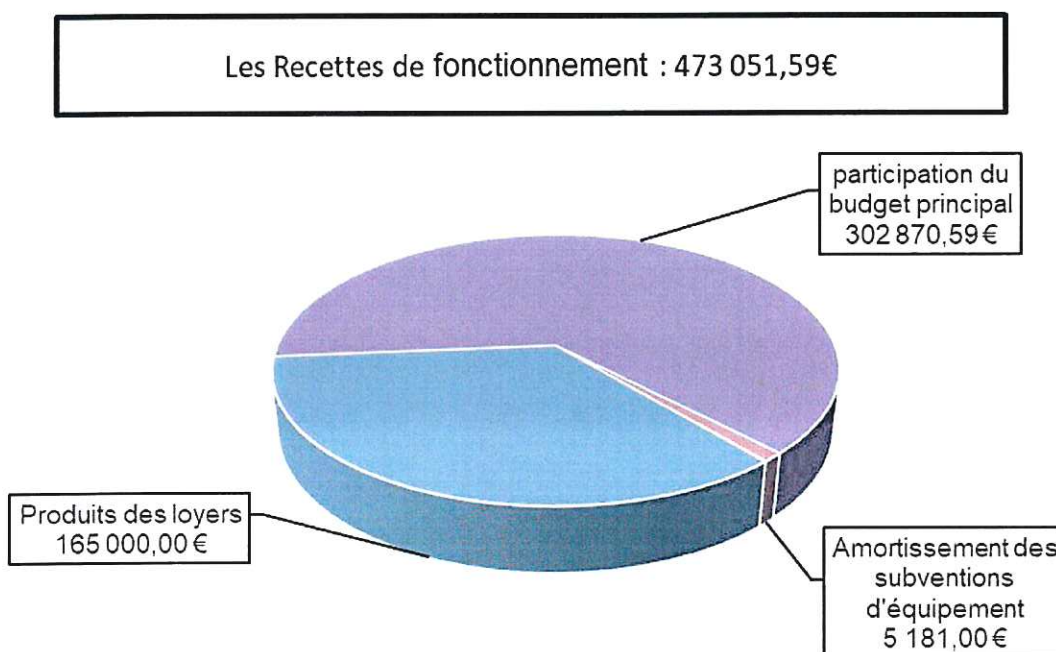
Les crédits inscrits dans ce chapitre correspondent aux charges financières des échéances des prêts en cours à payer sur l'exercice 2025.

### Chapitre 042 – opérations d'ordre entre sections : 130 235 €

Apparaissent dans ce chapitre les crédits relatifs aux écritures d'amortissement de l'actif immobilisé (bâtiment, matériel et mobilier).

### Chapitre 002 – Déficit de résultat de fonctionnement reporté : 276 816.59 €

## LES RECETTES



### Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 467 870.59 €

Les crédits inscrits à ce chapitre correspondent au loyer facturé à l'ADMR sur la base de 4 trimestres de la convention de partenariat actualisés des échéances d'emprunt, connues à ce jour pour un montant de 165 000€. Figure également la prise en charge par le budget principal CIAS du déficit de fonctionnement apparaissant au 31/12/2024 et sur l'exploitation 2025 soit 302 870.59€ (part d'amortissement non couvert par le loyer).

### Chapitre 042 – opérations d'ordre entre sections : 5 181 €

Apparaissent dans ce chapitre les crédits relatifs aux écritures d'amortissement des subventions d'équipement perçues pour la réalisation de l'EHPAD.

## L'investissement

Dépenses	BP 2024	BP 2025	Recettes	BP 2024	BP 2025
Chap. 21 - Immobilisations corporelles	401 039,40 €	451 121,87 €	Chap. 040 - Amortissement des immobilisations	128 916,00 €	130 235,00 €
Chap. 16 - Remboursement de la dette	53 250,00 €	57 500,00 €			
Chap. 040 - Amortissement des subventions d'équipement	5 181,00 €	5 181,00 €	Chap. 001 - résultat d'investissement reporté	330 554,40 €	383 567,87 €
<b>Total</b>	<b>459 470,40 €</b>	<b>513 802,87 €</b>	<b>Total</b>	<b>459 470,40 €</b>	<b>513 802,87 €</b>

**LES DEPENSES**

Chapitre 21 – immobilisations corporelles : 451 121.87 €

Les crédits inscrits à ce chapitre correspondent à des provisions pour travaux futurs.

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 57 500 €

Les crédits inscrits à ce chapitre permettent de prendre en charge le remboursement du capital des échéances des prêts en cours.

Chapitre 040 – opérations d'ordre entre sections : 5 181 €

Apparaissent dans ce chapitre les crédits relatifs aux écritures d'amortissement des subventions d'équipement perçues pour la réalisation de l'EHPAD.

**LES RECETTES**

Chapitre 040 – opérations d'ordre entre sections : 130 235 €

Apparaissent dans ce chapitre les crédits relatifs aux écritures d'amortissement de l'actif immobilisé (bâtiment, matériel et mobilier).

Chapitre 001 – résultat d'investissement reporté : 383 567.87 €

**LA RESIDENCE AUTONOMIE LES PRIMEVÈRES**

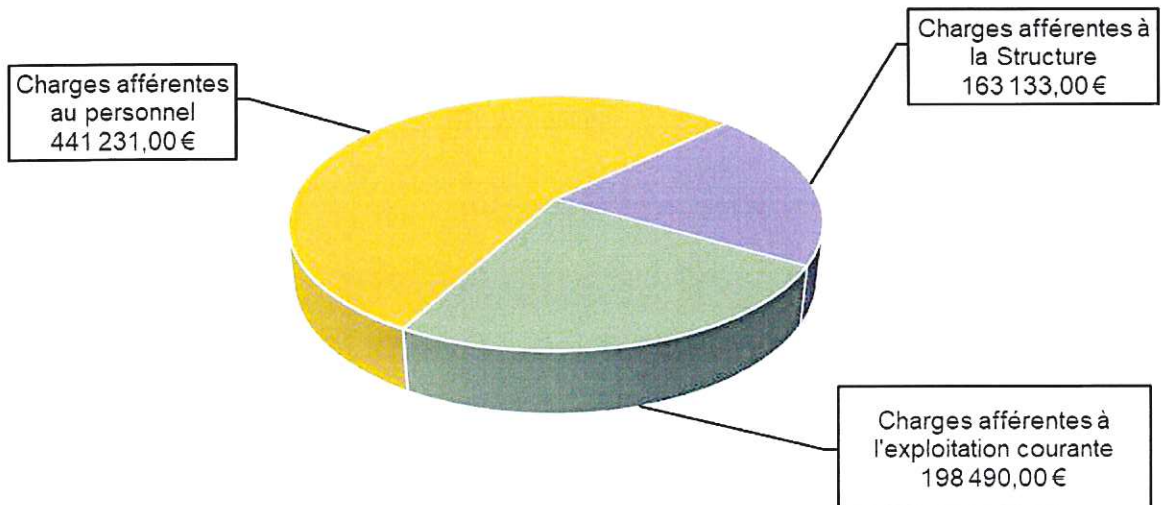
Le Budget annexe Résidence Autonomie Les Primevères, géré par le CIAS en régie est présenté pour un montant de 802 854 € en section de fonctionnement et de 138 120.74 € en section d'investissement.

**Le fonctionnement**

Dépenses	BP 2024	BP 2025	Recettes	BP 2024	BP 2025
Groupe I - Charges afférentes à l'exploitation courante	192 700,00 €	198 490,00 €	Groupe I -Produits de la tarification	301 000,00 €	283 600,00 €
Groupe II - Charges afférentes au personnel	425 915,00 €	441 231,00 €	Groupe II -Autres produits relatifs à l'exploitation	245 560,00 €	257 742,50 €
Groupe III - Charges afférentes à la Structure	157 180,50 €	163 133,00 €	Groupe III - Produits financiers et produits non encaissables	329 464,36 €	199 375,46 €
Chap. 002 - déficit de fonct. N-1 reporté	100 228,86 €	0,00 €	Chap. 002 - Excedent de fonct. N-1 reporté		62 136,04 €
<b>Total</b>	<b>876 024,36 €</b>	<b>802 854,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>876 024,36 €</b>	<b>802 854,00 €</b>

## LES DEPENSES

**Les Dépenses de fonctionnement : 802 854€**



### Groupe I - Charges afférentes à l'exploitation courante : 198 490 €

Les crédits inscrits à ce chapitre sont destinés à prendre en charge :

- Les fluides (eau, électricité, carburant) pour 72 040 €
- Les fournitures d'entretien et administratives pour 7 700 €
- Les vêtements de travail pour 3 900 €
- L'alimentation pour 15 000 €
- L'affranchissement, le téléphone et les frais de déplacement pour 850 €
- La prestation d'alimentation par l'extérieur pour 90 000 €
- Les prestations de nettoyage des vitreries et des volets roulants : 8 000 €
- La redevance d'enlèvement des ordures ménagères : 1 000 €

Les dépenses augmentent de 3% et s'expliquent comme suit :

- Charges d'électricité (+18k€),
- Alimentation (-7k€) Pour les petits déjeuners, gouters
- Vêtements de travail (+2k€)
- Téléphonie (-3k€)
- Prestation de restauration (-5k€)

### Groupe II - Charges afférentes au personnel : 441 231 €

Une évolution du budget 2025 de +3.60% est constatée par rapport au BP 2024.

L'évolution est due à :

- Recrutement sur 2 postes pour accroissement temporaire d'activité permettant de limiter le recours aux intérimaires,
- Hausse de la CNRACL et modification du mode de comptabilisation des tickets restaurants (compensé en recette pour la part salariale)

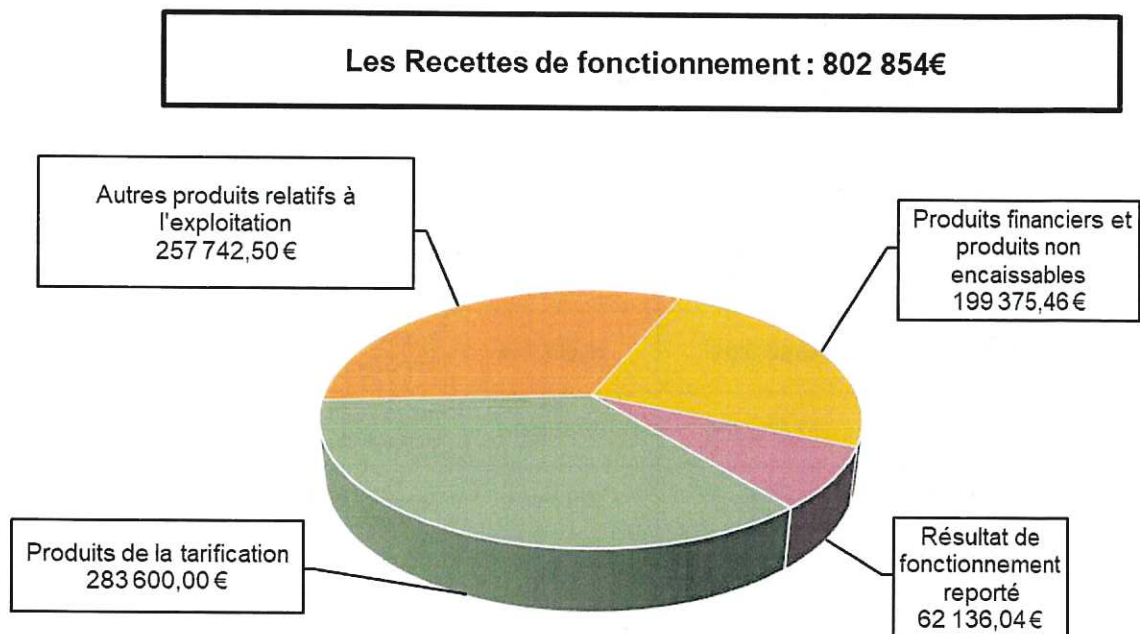
**Groupe III - Charges afférentes à la Structure : 163 133 €**

Ce chapitre regroupe les charges en lien avec le bâtiment :

- Location : 250 €
- Frais d'entretien : 7 000 €
- Frais de maintenance : 17 830 €
- Primes d'assurance : 7 471 €
- Etude : 8 000€
- Autres charges : 3 295 €
- Charges financières : 31 000 €
- Charges exceptionnelles : 2 000 €
- Amortissement des biens et équipements : 85 287 €
- Provision sur créances : 1 000€

Une évolution de + 3.79% de dépenses de ce chapitre est due à une évaluation externe de la résidence par le Département

**LES RECETTES**



**Groupe I - Produits de la tarification : 283 600€**

Evolution du budget de -3.21%%

Ce chapitre comprend les loyers facturés aux résidents, sur la base de 20 logements à 927.50 € (627.88€ de loyer et 299.62€ de charges locatives) et de 3 aidés sociaux (2 facturés à 70€ par jour et 1 facturé à 56 € par jour).

**Groupe II - Autres produits relatifs à l'exploitation : 257 742.50 €**

Ce chapitre enregistre en 2025 le produit des prestations obligatoires et facultatives qui seront facturées aux résidents suivant le détail suivant :

- Petit déjeuner et restauration du soir : 40 030 €
- Forfaits téléphoniques : 3 470 €
- Prestations obligatoires (accueil, restauration du midi, garde de nuit, entretien locaux, animation) : 149 950 €
- Blanchisserie : 9 790 €

Sont également inscrits à ce chapitre les crédits relatifs :

- à la refacturation de charges au budget SAAD : 26 815 €
- au forfait autonomie : 8 600 €
- au remboursement sur rémunération : 15 000 €
- Les écritures comptables liées aux chèques déjeuners sur la part salariale : 3 087.50€
- Les travaux en régie pour un montant de 1 000€

**Groupe III - Produits financiers et produits non encaissables : 199 375.46 €**

Sont inscrits dans ce chapitre les crédits relatifs aux écritures d'amortissement des subventions d'équipement perçues pour la réalisation de la résidence autonomie d'un montant de 4 193€, ainsi que le versement d'une subvention du budget principal du CIAS sur le déficit d'exploitation 2025 de la résidence pour un montant de 195 182.46€

**Résultat de fonctionnement reporté : 62 136.04 €**

**L'investissement**

Dépenses	BP 2024	BP 2025	Recettes	BP 2024	BP 2025
Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé	46 000,00 €	66 607,74 €	Augmentation des dettes financières	24 987,94 €	19 952,89 €
Remboursement des dettes financières	67 320,00 €	67 320,00 €	Autres - amortissements des immobilisations	78 769,00 €	85 287,00 €
Réduction des fonds propres ou reprise sur apports	4 193,00 €	4 193,00 €	Apports, dotations et réserves	799,00 €	14 390,00 €
Résultat d'investissement N-1 reporté	0,00 €	0,00 €	Résultat d'investissement N-1 reporté	12 957,06 €	18 490,85 €
<b>Total</b>	<b>117 513,00 €</b>	<b>138 120,74 €</b>	<b>Total</b>	<b>117 513,00 €</b>	<b>138 120,74 €</b>

***LES DEPENSES*****Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé : 66 607.74 €**

Les crédits inscrits à ce chapitre correspondent aux dépenses d'équipement suivantes :

- Copieur : 5 000 €
- Changement du système de téléphonie de la résidence (report) : 32 157.74€
- Ordinateur et 2 écrans : 1 000 €
- 2 bancs extérieurs : 1 200 €
- Logiciel de suivi des résidents : 14 250 €
- Installation SOFREL (équipement de gestion de réseaux eau et énergie) : 12 000 €
- Travaux en régie pour remise en état logement : 1 000 €

**Remboursement des dettes financières : 67 320 €**

Les crédits inscrits à ce chapitre correspondent :

- A la prise en charge du remboursement du capital des échéances des 2 prêts en cours pour 62 320 €
- A l'inscription de crédits nécessaires aux éventuels remboursements de dépôts de garantie pour 5 000 €.

**Réduction des fonds propres ou reprise sur apports : 4 193 €**

Apparaissent dans ce chapitre les crédits relatifs aux écritures d'amortissement des subventions d'équipement perçues pour la réalisation de la résidence autonomie.

**LES RECETTES****Augmentation des dettes financières : 19 952.89 €**

Les crédits inscrits à ce chapitre correspondent à l'encaissement des dépôts de garantie versés par les résidents à leur entrée 5000€ et le recours à l'emprunt pour les futurs investissements (14 952.89€).

**Autres - amortissements des immobilisations : 85 287 €**

Apparaissent dans ce chapitre les crédits relatifs aux écritures d'amortissement de l'actif immobilisé (bâtiment, matériel et mobilier).

**Apports, dotations et réserves : 14 390 €**

Les crédits inscrits à ce chapitre correspondent au FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) à percevoir sur les acquisitions de l'exercice 2023 et à l'affectation des résultats sur les investissements.

**Résultat d'investissement reporté : 18 490.85 €**

Les écritures de la section d'investissement de l'exercice 2024 font apparaître un excédent qui est inscrit à ce chapitre.

**LE S.A.A.D**

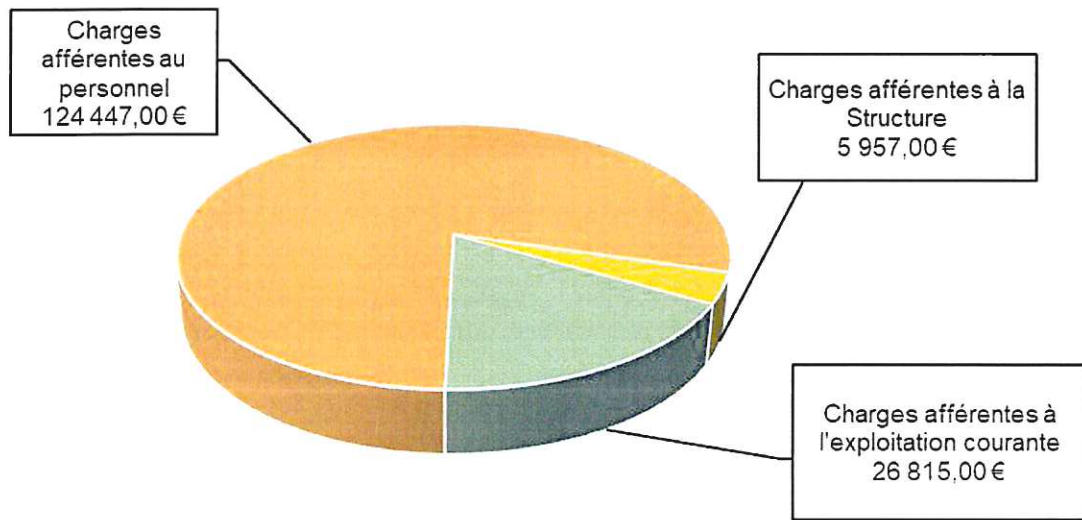
Le Budget annexe Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (S.A.A.D) interne à la Résidence Autonomie Les Primevères, est présenté pour un montant de 152 219 € en section de fonctionnement.

**Le fonctionnement**

Dépenses	BP 2024	BP 2025	Recettes	BP 2024	BP 2025
Groupe I - Charges afférentes à l'exploitation courante	21 555,00 €	26 815,00 €	Groupe I - Produits de la tarification	95 000,00 €	68 000,00 €
Groupe II - Charges afférentes au personnel	109 370,00 €	124 447,00 €	Groupe II - Autres produits relatifs à l'exploitation	5,00 €	846,50 €
Groupe III - Charges afférentes à la Structure	3 895,00 €	5 957,00 €	Groupe III - Produits financiers et produits non encaissables	62 704,87 €	81 891,38 €
Chap. 002 - déficit de fonct. N-1 reporté	22 889,87 €	0,00 €	Chap. 002 - Excédent de fonct. N-1 reporté	0,00 €	6 481,12 €
<b>Total</b>	<b>157 709,87 €</b>	<b>157 219,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>157 709,87 €</b>	<b>157 219,00 €</b>

**LES DEPENSES**

**Les Dépenses de fonctionnement 157 219€**

**Groupe I - Charges afférentes à l'exploitation courante : 26 815 €**

Les crédits inscrits à ce chapitre sont destinés à prendre en charge une quote-part (30%) des frais supportés par la résidence autonomie, le service y étant rattaché :

- Les fluides (eau, électricité, carburant) pour 21 550 €
- Les fournitures d'entretien et administratives pour 2 310 €
- L'affranchissement et le téléphone pour 255 €
- Les frais de nettoyage des vitreries et volets roulants pour 2 700 €

**Groupe II - Charges afférentes au personnel : 124 447 €**

Les crédits inscrits dans ce chapitre correspondent aux charges de personnel pour l'année 2025.

Le cout du personnel est en hausse de +15 k€ et s'explique par:

- Poste passant de 40% à 80% : +11k€
- Hausse de la CNRACL et modification du mode de comptabilisation des tickets restaurants (compensé en recette pour la part salariale) : +3k€

**Groupe III - Charges afférentes à la Structure : 5 957 €**

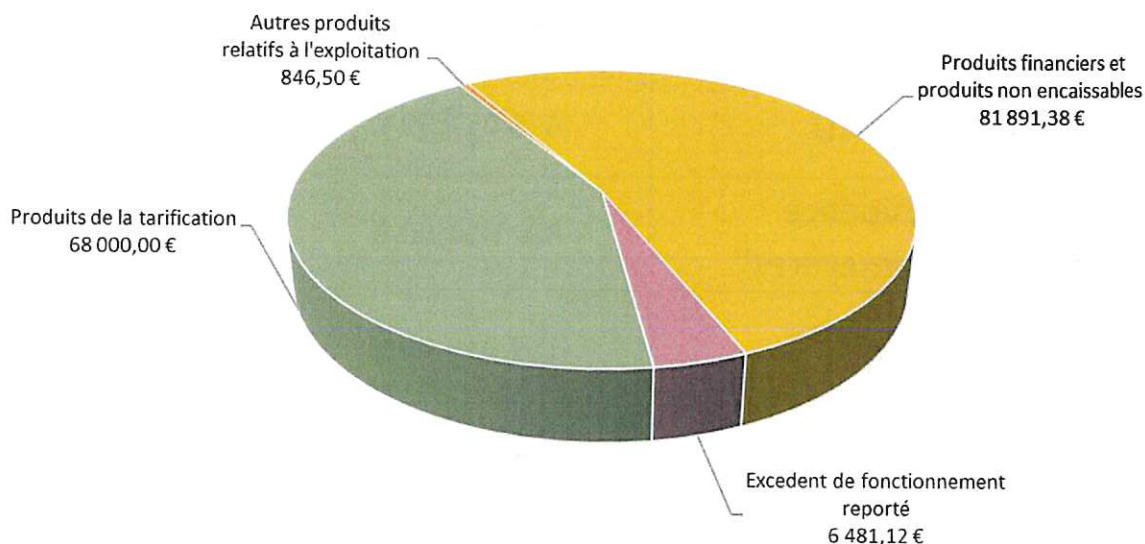
Ce chapitre regroupe les charges en lien avec le bâtiment ainsi que les autres charges de gestion :

- L'abonnement au logiciel de facturation : 2 000 €
- L'assurance du personnel : 2 052 €
- Des provisions pour créances irrécouvrables : 900 €
- Charges exceptionnelles : 1 005 €



## LES RECETTES

**Les Recettes de fonctionnement : 157 219€**



Groupe I - Produits de la tarification : 68 000 €

La somme inscrite correspond à la facturation aux résidents de la résidence autonomie « Les Primevères » des interventions au titre de l'aide et l'accompagnement à domicile, sur la base d'un coût horaire de 25.34 € en semaine et 28.04 € les dimanches et jours fériés.

Groupe II – Autres produits relatifs à l'exploitation :

La somme inscrite correspond aux régularisations d'écritures du prélèvement à la source pour un montant de 5€ et les écritures comptables liées aux chèques déjeuners de la part salariale pour un montant de 841.50€

Groupe III - Produits financiers et produits non encaissables : 81 891.38 €

Apparaît dans ce chapitre les crédits relatifs au versement d'une subvention du budget principal du CIAS sur le déficit d'exploitation 2025 du SAAD pour un montant de 81 891.38€.

## L'endettement

♦ Budgets Annexes :

Budget	Capital restant dû au 01/01/2025	Taux Moyen	Durée résiduelle (années)	Nombre de prêts
Budget annexe EHPAD de la Chaize Giraud	1 726 207.47 €	4.01 %	17 ans	2
Budget annexe Résidence Autonomie « Les Primevères »	1 205 487.00 €	2.97 %	23 ans	2

## Consolidation des budgets du CIAS

BUDGET	BP 2025	
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Budget principal CIAS	6 734 456,93 €	311 570,91 €
Budget Annexe - EHPAD	473 051,59 €	513 802,87 €
Budget Annexe Résidence Autonomie "Les Primevères"	802 854,00 €	138 120,74 €
Budget Annexe - SAAD	157 219,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 167 581,52 €</b>	<b>963 494,52 €</b>